

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu que l'école communale d'Ochamps organise une activité scolaire avec le camion des sciences sur le parking du terrain de football le lundi 16 septembre 2019,

Attendu qu'il y a lieu de réserver un emplacement afin que le camion puisse stationner et se déployer,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Autorise l'école communale d'Ochamps à réserver un emplacement sur le parking du terrain de football à Ochamps pour la venue du camion des sciences le lundi 16 septembre 2019 de 6h00 à 16h00.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui n'est plus justifiée devra être enlevée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

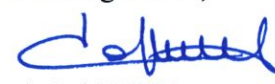
La Directrice générale,



E.DUYCK



La Bourgmestre,



A. LAFFUT